



Fiche aides : APRF 2009

Mise à jour du 22/12/08



Région
PACA



1. Bénéficiaires

Toute **entreprise régionale de moins de 2000 salariés**, n'appartenant pas à un groupe ;
Toute **association régionale assujettie** à l'impôt sur les sociétés ;
Tout **organisme public de recherche et d'enseignement supérieur implanté en PACA**.

➤ S'il est démontré que la compétence de recherche n'existe pas en PACA, le laboratoire pourra être situé hors région. Dans ce cas, le projet reste éligible, mais le laboratoire ne sera pas financé.

2. Projets éligibles

Sont éligibles :

- les projets très finalisés susceptibles d'avoir des débouchés rapides sur le marché ;
- les projets portant sur la validation de la faisabilité scientifique d'un développement.

- Coût global maximal du projet : 1,5 M€
- Durée maximale du projet : 3 ans
- Les projets associant **au moins 2 entreprises et 1 laboratoire** de recherche.

3. Nature de l'aide

Aide conjointe d'OSEO et du Conseil Régional plafonnée à **60 %** de l'assiette de dépenses de R&D éligibles des entreprises (55% pour les entreprises de plus de 250 salariés) et **50 %** de l'assiette de dépenses éligibles des laboratoires.

Bénéficiaires	Conseil Régional		OSEO	
	Nature de l'aide	Plafond	Nature de l'aide	Plafond
Entreprises	Subvention	30 % des dépenses éligibles	Avance remboursable	30 % des dépenses éligibles
Laboratoires	Subvention	50 % des dépenses éligibles	-	-

Fonds FEDER : des financements européens pourront être apportés en complément des financements régionaux. Dans la limite des plafonds indiqués pour les entreprises, à hauteur de 40% de l'assiette pour les laboratoires



4. Assiette de dépenses R&D éligible

Dépenses éligibles	
Laboratoires	Acquisitions d'équipements liées au projet
	Frais de personnels non permanents affectés au projet (y compris CDD) – salaires bruts chargés

Dépenses éligibles	
Entreprises	Frais de personnel des salariés travaillant sur le projet – salaires bruts chargés
	Coût des instruments et du matériel utilisés pour le projet, pendant sa durée
	Dépenses d'achats consommés nécessaires au projet
	Dépenses de sous-traitance

5. Mode d'instruction du dossier

Le dossier doit impérativement être transmis par les Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaires comme le CARMA.

- **Les dossiers doivent être déposés par les pôles le 26 janvier 2009 pour être présentés à la première session de sélection 2009.**
- **Une deuxième session aura lieu le 4 mai 2009**
- L'instruction des dossiers par la Région et OSEO dure environ 6 à 7 mois.

6. Critères de sélection

Les critères de sélection définis par OSEO et la Région reposent sur trois axes :

- La qualité scientifique et technologique du projet ;
- La pertinence économique du projet ;
- L'organisation et la crédibilité du projet.